



Compte rendu de la réunion du 15 septembre 2006 Du Conseil de Communauté de la Basse-Marche



L'an deux mille six , le quinze septembre, le Conseil de la Communauté de Communes de la BASSE-MARCHE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de DARNAC sous la présidence de Monsieur Thierry SURUN, Président.

Date de convocation du Conseil de communauté : 4 septembre 2006

Présents : MM.& Mmes SURUN, GUILLEMAILLE, NIVARD , MASSART , BLANC , MARTEL , FAURY, MARQUIS , PORTAL, BONNIN, DUBOIS-GACHET , DESBORDES , ALLARD , BROUSSAL, ROY, SAUMONT , BRAC.

Absents non représentés :MM. BENOT, DIOTON, Mme PERROT
M. BRISSIAUD , absent était représenté par Mme BOISSEAU
M Fabrice NIVARD a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 18

Votants : 18

Le Président demande au Conseil de Communauté s'il y a des observations à formuler à propos du compte rendu de la précédente réunion. Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Acceptation de l'offre de mise en place d'un cadre de concertation et d'échange autour du projet éolien.

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes a confié à la Société Ostwind l'étude de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire intercommunal.

Pour compléter cette étude, il s'avère nécessaire d'inscrire la démarche dans le nouveau contexte règlementaire qui prévoit la création de ZDE (Zones de développement de l'éolien)

Dans cette optique, et dans un souci d'intégration environnementale, paysagère et sociale du projet, la Communauté de communes souhaite mettre en place un cadre de concertation et d'échange autour du projet éolien.

Cinq cabinets spécialisés ont été contactés, et la proposition de M. Jacques Quantin, de la société Confluences a été retenue comme mieux disante , pour un montant TTC de 18 538€.

Une demande de subvention été faite auprès du Conseil Régional pour le financement de cette mission.

Après délibération, le Conseil de Communauté, accepte à l'unanimité la proposition de M. Quantin concernant l'animation de la démarche de concertation pendant le processus d'élaboration de la ZDE.

Virements de crédits

Le Président informe le Conseil de Communauté que certains articles du Budget s'avèrent insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer sur le Budget Primitif 2006 les virements ci-après qui sont acceptés après délibération, à l'unanimité.

Article	Diminution sur crédits	Augmentation des crédits
4581 Voirie	319 768	
2315 Voirie		319 768
6188 Autres frais divers	10 000	
6251 Voyages et déplacements	8 000	
6228 Honoraires		18 000
Total	337 768	337 768

Attribution d'une aide à l'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale sur le territoire de la communauté de communes

Le Président rappelle au Conseil de Communauté qu'une délibération a été prise le vingt sept septembre deux mille cinq concernant le dispositif d'animation de l'OPAH.

La convention d'OPAH stipule que la Communauté de communes s'engage à verser des aides définies dans la dite convention pour la réhabilitation de logements.

Les premiers dossiers ont été finalisés.

Le Conseil de Communauté, après délibération accepte à l'unanimité de verser une subvention aux porteurs de projets de réhabilitation de logements. Chaque demande fera l'objet d'un arrêté d'attribution.

Attribution d'une aide pour des travaux éligibles au Label de la Fondation du Patrimoine.

Le Président informe le Conseil de communauté que la Communauté de communes a signé une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Sur présentation de dossiers labellisés par cet organisme, la Communauté abondera un fonds d'investissement destiné à subventionner les opérations éligibles au Label.

Chaque dossier fera l'objet d'un arrêté individuel d'attribution.

Le Conseil de Communauté , après délibération, accepte à l'unanimité le versement de l'aide attribuée aux projets éligibles au Label de la Fondation du Patrimoine.

Demande d'inscription d'un dossier de voirie dans le cadre des CTD 2007.

Le Président informe le Conseil de communauté d'un projet de réfection d'un ponceau sur la VC 42 de la commune de Darnac.

Le Président communique un devis établi par les services de l'Équipement concernant ce projet, d'un montant hors taxes de 8778€. Les travaux seraient financés par :

- La participation du Conseil Général
- Les fonds propres de la communauté de communes

Le Conseil de communauté, après délibération,

- Accepte le projet de travaux de réfection du ponceau de la VC 42 de Darnac
- Accepte le plan de financement
- Sollicite Madame la Présidente du Conseil Général pour l'inscription de ce projet dans le programme des CTD 2007

Divers

Le Président expose au Conseil de communauté que malgré le fait que le programme d'étude de zonage d'assainissement soit clos, des frais continuent à être supportés par la Communauté de communes concernant un complément d'enquête publique sur la commune de Saint Sornin la Marche. M. Allard précise que la DDE n'a pas suivi le zonage d'assainissement tel que proposé par l'entreprise CEE, sur les villages du haut Tour et du Bas Tour, ce malgré la validation par le Conseil Municipal. M. Allard indique que l'entreprise CEE est responsable de l'erreur de choix de zonage et demande qu'un courrier soit fait à cette entreprise pour justifier du choix initial.

Le Président propose au Conseil de communauté d'offrir un jouet aux enfants du personnel de la communauté de communes pour Noël. Il propose d'affecter une somme de 30 €/ enfant de moins de 16 ans. Le Conseil accepte à l'unanimité.

La séance est levée.

Le prochain conseil de communauté aura lieu à Dinsac.

Le Président,

Thierry SURUN